



## Traité Troumot

### Michna 6 - Chapitre 10

מי שהיו לו חבילי תלתן של כלאי הכרם, יידלקו. היו לו חבילי תלתן של טבל כותש ומחשב כמה זרע בהן, ומפריש את הזרע; ואינו צריך להפריש את העץ. ואם הפריש לא יאמר אכתוש ואטול את העץ, ואתן את הזרע; אלא נותן את העץ עם הזרע.

Lorsqu'on a des tas de fenugrec provenant de mélange interdit avec de la vigne, il faut les brûler. Lorsqu'on a des tas de fenugrec tévèl, on les broie et on regarde combien de graines ils contiennent ; on prélève la térouma sur la graine et sur la tige cela n'est pas nécessaire. S'il avait déjà prélevé la térouma sur la tige, il n'a pas le droit de dire : « Je vais écraser la tige et je la garderai, je donnerai la graine en contrepartie », mais il doit donner la tige avec la graine.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)